Cau FRC 2177

ADRESSE
DE LA
CONVENTION
NATIONALE,
AU PEUPLE FRANÇAIS.

Séance du 18 *Vendémiaire, l'An troisième de la République Française, une & indivisible.*

FRANÇAIS,

Au milieu de vos triomphes l'on médite votre perte. Quelques hommes pervers voudroient creuser, au sein de la France, le tombeau de la liberté.... Nous taire seroit vous trahir, & le plus saint de nos devoirs est de vous éclairer sur les périls qui vous entourent.

Vos ennemis les plus dangereux ne sont pas ces satellites du despotisme que vous êtes accoutumés à vaincre: ce sont leurs perfides émissaires qui, mêlés avec vous, combattent

9 M&W 4224

votre indépendance par l'impoſture & par la calomnie.

Les héritiers des crimes de Robespierre & de tous les conſpirateurs que vous avez terraſſés, s'agitent en tout ſens pour ébranler la République, &, couverts de maſques différens, cherchent à vous conduire à la contre-révolution à travers les déſordres & l'anarchie.

Tel eſt le caractère de ceux que l'ambition pouſſe à la tyrannie. Ils proclament des principes, ils ſe parent des ſentimens qu'ils n'ont pas ; ils ſe diſent les amis du peuple, & ils n'aiment que la domination ; ils parlent des droits du peuple, & ils ne cherchent qu'à les lui ravir.

Français, vous ne vous laiſſerez plus ſurprendre à ces inſinuations menſongères. Inſtruits par l'expérience, vous ne pouvez plus être trompés. Le mal vous a conſeillé le remède. Vous étiez près de tomber dans les pièges des méchans ; la République alloit périr : vous n'avez fait qu'un cri, *vive la Convention !* & les méchans ont été confondus, & la République a été ſauvée.

Souvenez-vous que tant que le Peuple & la Convention ne feront qu'un, les efforts des ennemis de la liberté viendront expirer à vos pieds comme des vagues écumantes

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

viennent se briſer contre les rochers.

Rendus à votre première énergie, vous ne ſouffrirez plus que quelques individus en impoſent à votre raiſon, & vous n'oublierez pas que le plus grand malheur d'un Peuple eſt celui d'une tourmente continuelle.

C'eſt ce que ſavent trop bien ceux qui voudroient vous pouſſer au ſommeil de la mort dans les bras de la tyrannie.

Ralliés à la voix de vos repréſentans, vous ne perdrez jamais de vue que la garantie de la liberté eſt tout-à-la-fois, & dans la force du peuple, & dans ſa réunion au gouvernement qui a mérité ſa confiance.

De ſon côté, la Convention nationale, conſtante dans ſa marche, appuyée ſur la volonté du peuple, maintiendra, en le régulariſant, le gouvernement qui a ſauvé la République.

Elle le maintiendra, dégagé des vexations, des meſures cruelles, des iniquités dont il a été le prétexte, & avec leſquelles nos ennemis affectent de le confondre. Elle le maintiendra dans toute ſa pureté & dans toute ſon énergie, malgré les tentatives de ceux qui veulent altérer l'une ou exagérer l'autre.

Elle le maintiendra juſqu'à l'entière deſtruction de tous les ennemis de la Révolution,

.algré l'hypocrite patriotisme de ceux qui demandent le gouvernement conſtitutionnel dans des espérances perfides.

Oui, nous le jurons : nous demeurerons à notre poſte jusqu'au moment où la Révolution ſera conſommée, jusqu'au moment où la République triomphante, donnant la loi à tous ſes ennemis, pourra jouir, ſous la garantie de ſes victoires, des fruits d'une Conſtitution auſſi ſolide que la paix qu'elle aura dictée.

Nous ſaurons épargner l'erreur, & frapper le crime. Soyez inexorables pour l'immoralité : l'homme immoral doit être rejeté de la ſociété comme un élément dangereux, corruptible par ſa nature, & toujours prêt à se rallier au parti des conſpirateurs.

Ne confondez pas avec ceux qui ont conſtamment ſoutenu la cauſe de la Liberté, ceux pour qui l'agitation eſt un beſoin, & le déſordre un moyen de fortune : écoutez les premiers, fuyez les autres.

Vos repréſentans ne ſouffriront pas que les fonctions publiques ſoient exercées par d'autres que par des véritables amis du peuple ; ils en éloigneront ces hommes perfides qui ne parlent ſans ceſſe des droits du peuple que pour s'en reſerver excluſivement l'exercice.

Après avoir exprimé ſes ſollicitudes, manifeſté ſes penſées & ſes intentions, la Convention nationale rappelle au Peuple Français des principes ſacrés, des vérités éternelles qui doivent rallier tous les citoyens.

Une nation ne peut point se régir par les déciſions d'une volonté paſſagère qui cède à toutes les paſſions ; c'eſt par la ſeule autorité des lois qu'elle doit être conduite.

Les lois ne ſont deſtinées qu'à garantir l'exercice des droits. C'eſt cette précieuſe garantie que l'homme eſt venu chercher dans les aſſociations politiques, & elles la lui aſſurent à l'aide du gouvernement qui contient le citoyen dans le cercle de ſes devoirs.

Tout ce qui porte atteinte à l'exercice de ces droits, eſt un délit contre l'organiſation ſociale.

Il faut que la liberté individuelle ne trouve de limites qu'au point où elle commence à bleſſer la liberté d'autrui ; c'eſt la loi qui doit reconnoître & marquer ces limites.

Les propriétés doivent être ſacrées. Loin de nous ces sistêmes dictés par l'immoralité & la pareſſe, qui atténuent l'horreur du larcin, & l'érigent en doctrine. Que l'action de la loi aſſure donc le droit de propriété comme elle aſſure tous les autres droits du citoyen.

Mais qui doit établir la loi ? Le peuple ſeul, par l'organe des repréſentans auxquels il a délégué ce pouvoir.

Aucune autorité particulière, aucune réunion n'eſt le peuple ; aucune ne doit parler, ne doit agir en ſon nom.

Si une main téméraire s'avançoit pour ſaiſir les droits du peuple ſur l'autel de la Patrie, la Convention se montreroit d'autant plus jalouse de développer contre l'uſurpateur le pouvoir dont elle eſt revêtue, qu'elle doit compte au peuple des attentats commis contre ſa ſouveraineté.

Dans ſa fermeté, la Convention nationale ne se départira jamais de la ſageſſe ; elle écoutera avec attention les réclamations qui lui ſeront adreſſées ; mais elle ne ſouffrira point que le droit d'éclairer & d'avertir, devienne un moyen d'oppreſſion & d'aviliſſement, & qu'il s'élève jamais des voix qui parlent plus haut que la repréſentation nationale.

Elle prendra contre les intrigans, contre ceux qui peuvent encore regretter la royauté, l'attitude la plus vigoureuse. Elle maintiendra les meſures de ſûreté que le ſalut public commande ; mais elle ne conſentira point qu'elles ſoient arbitrairement étendues, &

que la ſuſpicion ſoit une ſource de calamités.

Enfin, tous les actes du gouvernement porteront le caractère de la juſtice ; mais cette juſtice ne ſera plus préſentée à la France, ſortant des cachots, toute couverte de ſang, comme l'avoient figurée de vils & hypocrites conſpirateurs.

Français, conſidérez comme vos ennemis tous ceux qui voudroient attaquer, obliquement ou d'une manière directe, la liberté, l'égalité, l'unité, l'indiviſibilité de la République.

Fuyez ceux qui parlent ſans ceſſe de ſang & d'échafauds ; ces patriotes excluſifs, ces hommes outrés, ces hommes enrichis par la révolution, qui redoutent l'action de la juſtice, & qui comptent trouver leur ſalut dans la confuſion & dans l'anarchie.

Estimez, recherchez ces hommes laborieux & modeſtes, ces êtres bons & purs qui fuient les places, & qui pratiquent ſans oſtentation les vertus républicaines.

Ne perdez jamais de vue que ſi le mouvement rapide & violent eſt néceſſaire pour faire une révolution, c'eſt au calme & à la prudence de la terminer.

Uniſſez-vous donc dans un centre commun : l'amour & le reſpect des lois.

Voyez vos braves frères d'armes vous donner l'exemple de cette obéiſſance ſublime dans leur ſoumiſſion & leur dévouement. Leur gloire eſt de reconnoître la voix de leurs chefs ; ils béniſſent ſans ceſſe les décrets de la Convention nationale ; s'ils ſouffrent, ils en rejettent le malheur ſur les circonſtances ; s'ils meurent, leur dernier cri eſt pour la République. Et vous, dans le ſein des villes & des campagnes, vous vous laiſſeriez agiter par de vaines querelles ! vous jeteriez dans vos aſſemblées des obſtacles qui retarderoient la marche triomphale de la révolution !

O Français ! quelle douleur pour nous, quelle ſatisfaction pour nos ennemis, de voir la France victorieuse au-dehors & déchirée au dedans ! Non : ils ne l'auront pas, ce cruel plaiſir ; & ce que la Convention a fait dans les Armées, elle le fera dans le ſein de la République.

Les vertus guerrières enfantent les héros ; les vertus domeſtiques forment le citoyen ; & ce ſont ces vertus, ſoutenues & fortifiées d'un invincible attachement aux principes ré-

publicains, qui perpétuent dans une nation généreuse ce feu ſacré, ce grand caractère qui a fait du peuple français le premier peuple de l'univers.

C'eſt alors que tous les agitateurs étant déconcertés, on verra tous les partis tomber & s'éteindre d'eux-mêmes ; car dans tous les partis, il y a des gens qui font du bruit pour en faire, & du mal ſans y rien gagner : ce ſont comme autant de vents opposés qui, ſans rendre aucun ſervice au pilote, ne ſervent qu'à troubler la manœuvre.

Citoyens, toutes les vertus doivent concourir à l'établiſſement d'une République. Vous avez déployé tour-à-tour la force, pour renverſer la baſtille & le trône; la patience pour ſupporter les maux inſéparables d'une grande révolution; le courage, pour repouſſer les barbares qui vouloient forcer vos frontières: le tems eſt venu, de vaincre encore vos ennemis par la fermeté & par la ſageſſe. Il faut que le calme ſuccède enfin à tant d'orages. Le vaiſſeau de la République, tant de fois battu par la tempête, touche déjà le rivage; gardez-vous de le repouſſer au milieu des écueils. Laiſſez-le s'avancer dans le port en fendant d'un cours heureux une mer obéiſſante,

au milieu des transports d'un peuple libre, heureux & triomphant.

Signé, Cambacérès, *président ;* Laporte, Lozeau, Pelé (de la Lozère), Eschasseriaux le jeune, Boissy, Guyomard, *secrétaires.*

DECRET.

« La Convention nationale, après avoir entendu la lecture de l'adresse qui lui a été présentée par ses comités de Salut public, de Sûreté générale & de Législation, réunis, en exécution du décret du 11 de ce mois, & l'avoir approuvée à l'unanimité, décrète :

Qu'elle sera imprimée, envoyée à toutes les administrations de département & de district, aux municipalités, aux comités de section, aux armées & aux sociétés populaires ;

Qu'elle sera publiée par les municipalités, affichée dans les salles décadaires, & lue dans les assemblées de communes & de sections ;

Qu'elle sera distribuée à chacun de ses membres au nombre de six exemplaires, & traduite dans toutes les langues ;

Que les administrations de district la feront

réimprimer, & que les agens nationaux l'enverront aux instituteurs pour en faire lecture à leurs élèves ».

Signé, Cambacerès, *président*; Laporte, Lozeau, Pelé (de la Lozère), Eschasseriaux le jeune, Boissi, Guyomard, *secrétaires*.

A VITRY-SUR-MARNE,
De l'Imprimerie de SENEUZE, Imprimeur du District & de la Municipalité.

698